



**Generis Capital
Partners**



**FIP France
ENTREPRENDRE
2019**



SOCIÉTÉ de GESTION :
Generis Capital Partners
18, rue de la Pépinière - 75008 PARIS
N° d'Agrément AMF GP08000042
DEPOSITAIRE : **CACEIS Bank France**
1-3 place Valhubert - 75013 PARIS

FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019
Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)
Article L. 214-31 du Code monétaire et financier
Code ISIN Part A : FR0013429370

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PARTS A

1. ETAT CIVIL

Mr Mme Mlle Mr ou Mme Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance (et code département) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Code NIF (obligatoire) :

Profession : Situation de famille :

Personne Politiquement Exposée ou en lien avec une personne telle (ordonnance du 30.01.2009) Oui Non

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations vous concernant

AVERTISSEMENT :

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept ans prorogeable trois fois d'un an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2029, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le Règlement. Le Fonds, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers dont notamment un risque de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement du Fonds. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Au 31 mai 2019, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des fonds gérés par Generis Capital est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible	Date limite d'atteinte du quota
FIP Réseau Entreprendre Ile de France	19/08/2011	62%	31/08/2013
FCPI GenCap Avenir 2	19/08/2011	56%	31/08/2013
FIP GenCap Outremer	30/12/2011	61%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre	31/05/2012	73%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre Nord Est	27/05/2013	90%	31/12/2015
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	91%	30/09/2017
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	19/05/2015	91%	30/09/2018
FIP Entreprendre Ouest 2016	18/05/2016	74%	30/06/2019
FIP Entreprendre Grand Est 2017	19/05/2017	46%	30/06/2020
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	90%	30/09/2017
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	19/05/2015	77%	30/09/2018
FIP Entreprendre Ouest 2016	18/05/2016	45%	30/06/2019
FIP Entreprendre Grand Est 2017	19/05/2017	46%	30/06/2020

2. ENGAGEMENTS

Afin de bénéficier des avantages fiscaux liés à la détention de parts A du Fonds, je déclare :

a) **M'engager à conserver jusqu'au 31 décembre de la cinquième année qui suit celle de leur souscription, les parts souscrites**, pour bénéficier de la réduction d'IR.

b) Avoir noté que le **bénéfice de cette réduction IR, des exonérations et avantages fiscaux** est également conditionné **par le respect des deux conditions** suivantes :

1. être fiscalement domicilié en France ;

2. ne détenir à aucun moment seul ou avec mon conjoint, ou mon partenaire lié par un PACS, ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, mes ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds et, directement ou indirectement, ni plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avoir jamais détenu ce pourcentage à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

c) Avoir noté que cette souscription permettra de réduire l'IR dû au titre de 2019. La réduction d'impôts sera imputée ou, le cas échéant, remboursée à l'occasion de la liquidation de l'impôt en août 2020.

d) Avoir noté que la réduction d'IR est prise en compte dans le calcul du plafonnement global des avantages fiscaux (article 200-0A du CGI).

e) Avoir connaissance que, pour bénéficier du régime d'exonération spécifique applicable aux sommes qui seraient éventuellement distribuées avant la fin de la période de conservation, il conviendra que je réemploie automatiquement lesdites sommes.

f) Avoir noté qu'en cas de non-respect des engagements visés au premier et au second paragraphe, je supporterai une reprise de la réduction d'impôt sur le revenu* et les revenus précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun. Par ailleurs, si la législation fiscale venait à changer en cours d'année, la société de gestion ne saurait être tenue responsable de ces modifications et s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver une issue favorable au(x) porteur(s) de part(s).

* sauf en cas de rupture de l'engagement pour cause de décès, d'invalidité correspondant aux classements dans la 2ème ou 3ème catégorie prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale, ou de licenciement du contribuable ou de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, soumis à imposition commune ou de donation de titres avec reprise de l'engagement de conservation par le donataire.

3. DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR EN APPLICATION DE LA LOI DODD FRANK

Je certifie par la présente que les parts A ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (tel que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ni en violation de toute réglementation applicable, et que je ne céderai, ni ne transférerai les parts A sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une U.S. Person. Je m'engage à informer immédiatement FIP France Entreprendre 2019 dans l'hypothèse où je deviendrais une U.S. Person, ou si je détenais des parts A au bénéfice, direct ou indirect, d'une U.S. Person. Je reconnais le droit à la société de gestion du FIP France Entreprendre 2019 de procéder au rachat forcé de toutes les parts A acquises en violation de déclarations et principes exposés ci-dessus. Je reconnais que le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, diminuée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à ma charge.

Paraphe(s) :



SOUSCRIPTION FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019

4. SOUSCRIPTION

Je m'engage irrévocablement à souscrire à _____ parts A entières de valeur nominale de 1.000 euros chacune (avec un minimum de 2 parts) du FIP France Entreprendre 2019 (le « **Fonds** ») et payer des droits d'entrée d'un montant maximal de 50 euros par part A. Je certifie (i) avoir reçu préalablement à la souscription conformément à l'article L 214-23 III du Code monétaire et financier, le document d'informations clés pour l'investisseur (le « **DICI** ») joint au bulletin de souscription et en conséquence (ii) en avoir pris connaissance, en particulier les dispositions relatives au blocage des rachats de parts pendant toute la durée de vie du Fonds. Je déclare ainsi souscrire en toute connaissance de cause, en adéquation avec les renseignements qui précèdent et qui suivent. La souscription emporte acceptation du règlement du Fonds (le « **Règlement** »), dont j'ai pris connaissance. Je déclare avoir été informé que le Règlement est à la disponibilité des porteurs de parts sur demande auprès de la société de gestion.

Je reconnais que, s'agissant de mes données personnelles, je suis informé(e) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABREVIATION ou formule de calcul	MONTANT ou taux consenti par le souscripteur pour le Fonds
Montant de la souscription dans le Fonds	Montant de la souscription dans le Fonds, exprimé en euros	(MS)	(A) : €
Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds correspondant à des droits d'entrée qui peut être prélevé lors de la souscription	(TMDE)	(B) : 5 %
Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le Fonds correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE)	(TDE)	(C) : %
Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = MS x TDE	(D) : €
Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	(E) : €

Je décide que mes parts seront inscrites au **Nominatif Pur** auprès du dépositaire CACEIS Bank France SA et je joins un chèque à l'ordre de « FIP France Entreprendre 2019 » du montant indiqué ci-dessus (E), ou bien

Je décide que mes parts seront inscrites au **Nominatif Administré** sur mon compte titres ci-dessous (joindre un RIB) :

Compte individuel

Compte collectif

CODE BANCAIRE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB

Ce document doit être signé et adressé au minimum 48 heures après la signature et l'envoi du récépissé relatif au délai de réflexion

Ce versement sera converti en parts A du Fonds dès réception du règlement par le dépositaire. La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le dépositaire et remise au porteur, l'adresse mentionnée ci-dessus étant retenue comme l'adresse fiscale.

Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je verse un montant total de _____ (reporter le montant (E)) euros (MT), par débit du compte espèces de mon comptes titres ou par chèque à l'ordre de « FIP France Entreprendre 2019 », qui comprend un montant de droits d'entrée de _____ (reporter le montant (D)) euros (MDE). Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (hors droits d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,15% (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 7 ans. Les rétrocessions perçues par les banques comprennent 100% des droits d'entrée et 1,15% annuel des encours, imputés de la quote-part revenant à Axeltis, soit 1% net perçu.

Je ne souhaite pas communiquer mon avis d'imposition. J'ai pris connaissance que mon refus de communiquer mon avis d'imposition ne permet pas la délivrance optimale du conseil liée à une opération d'investissement ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu et que je confirme néanmoins ma demande de souscription.

MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST ») :

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 115% (RM).

Le bulletin de souscription complet, signé, doit être remis à votre conseiller financier au plus tard le 31/12/2019 avant 10H

Fait en 3 exemplaires à _____, le ____ / ____ / ____
Signature du (des) souscripteur(s) précédée(s) des mentions :
« **Lu et approuvé et bon pour souscription** »

Merci de joindre, outre le présent bulletin en **3 exemplaires signés** :

une copie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois une copie de votre avis d'imposition, le cas échéant votre règlement par chèque à l'ordre de FIP France Entreprendre 2019, le cas échéant



SOUSCRIPTION FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019

INFORMATION SUR LA REDUCTION A LA SOUSCRIPTION

Je décide d'affecter

€ hors droits d'entrée pour réduire mon IR dans le Fonds comme ci-dessous :

Intitulé	Montant investi, hors droits d'entrée	Formule	Réduction maximum	Montant de la réduction souhaitée
FIP France Entreprendre 2019 – réduction IR	€	$\times 100\% \times 18\% =$	€	€
			Réduction IR	= € ⁽¹⁾

(1) Dans le cadre du taux de réduction de 18% du dispositif applicable au titre de l'impôt sur le revenu, le montant maximum est de 2.160€ pour une personne seule ou 4.320€ pour un couple soumis à imposition commune pour la souscription au FIP France Entreprendre 2019 étant entendu que ces montants peuvent doubler si la souscription au FIP France Entreprendre 2019 est accompagnée par une souscription de même montant à un FCPI.

Je reconnais que les avantages fiscaux, au titre de l'impôt sur le revenu, liés à la souscription de parts du Fonds ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

Date / / à

Signature du (des) souscripteur(s) :

COUTS ET FRAIS

FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT	FRAIS LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER
Frais uniques : Néant	Frais uniques : 0,015% maximum
Frais uniques : Néant	Frais récurrents : 2,875% maximum soit 287,50€ maximum dont rétrocession versée à votre établissement financier 1,15% soit 115€ Par année
Frais liés à la transaction : 5% maximum soit 500€ maximum dont rétrocession versée à votre établissement financier 5% soit 500€	Frais liés aux transactions : 0,10% maximum soit 10€ maximum
Frais accessoires : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier	Frais accessoires : Commission de surperformance : Néant Ces frais représentent une commission d'intéressement

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

IMPACT ANNUEL DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

L'impact annuel des frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le DICI remis avant la souscription. Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès de l'établissement financier, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement

TOTAL DES FRAIS

% soit €
Calculé pour la première année

RÉCÉPISSÉ RELATIF AU DÉLAI DE RÉFLEXION PREVU A L'ARTICLE L341-16 DU CMF

Je reconnais avoir acquis les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du CMF et avoir pris connaissance du DICI.

Je reconnais avoir été démarché ce jour par (ci-après le « Démarcheur ») :

Nom :

Prénom :

Nom de la société :

Numéro d'enregistrement Banque de France

Adresse professionnelle :

Dans le cadre du démarchage, je certifie que :

- le Démarcheur m'a proposé la souscription des parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- le Démarcheur m'a remis le DICI et la plaquette commerciale du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le Règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- le Démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'AMF figurant dans le DICI, dont je certifie avoir pris connaissance ;
- le Démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- le Démarcheur m'a informé, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail, ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- le Démarcheur m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription au recto ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Date / / à

Signature du (des) souscripteur(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :



**Generis Capital
Partners**



**FIP France
ENTREPRENDRE
2019**

SOCIETE de GESTION :
Generis Capital Partners
18, rue de la Pépinière - 75008 PARIS
N° d'Agrément AMF GP08000042
DEPOSITAIRE : **CACEIS Bank France**
1-3 place Valhubert - 75013 PARIS

FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019
Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)
Article L. 214-31 du Code monétaire et financier
Code ISIN Part A : FR0013429370

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PARTS A

1. ETAT CIVIL

Mr Mme Mlle Mr ou Mme Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance (et code département) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Code NIF (obligatoire) :

Profession : Situation de famille :

Personne Politiquement Exposée ou en lien avec une personne telle (ordonnance du 30.01.2009) Oui Non

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations vous concernant

AVERTISSEMENT :

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept ans prorogeable trois fois d'un an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2029, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le Règlement. Le Fonds, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers dont notamment un risque de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement du Fonds. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Au 31 mai 2019, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des fonds gérés par Generis Capital est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible	Date limite d'atteinte du quota
FIP Réseau Entreprendre Ile de France	19/08/2011	62%	31/08/2013
FCPI GenCap Avenir 2	19/08/2011	56%	31/08/2013
FIP GenCap Outremer	30/12/2011	61%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre	31/05/2012	73%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre Nord Est	27/05/2013	90%	31/12/2015
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	91%	30/09/2017
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	19/05/2015	91%	30/09/2018
FIP Entreprendre Ouest 2016	18/05/2016	74%	30/06/2019
FIP Entreprendre Grand Est 2017	19/05/2017	46%	30/06/2020
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	90%	30/09/2017
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	19/05/2015	77%	30/09/2018
FIP Entreprendre Ouest 2016	18/05/2016	45%	30/06/2019
FIP Entreprendre Grand Est 2017	19/05/2017	46%	30/06/2020

2. ENGAGEMENTS

Afin de bénéficier des avantages fiscaux liés à la détention de parts A du Fonds, je déclare :

- M'engager à conserver jusqu'au 31 décembre de la cinquième année qui suit celle de leur souscription, les parts souscrites, pour bénéficier de la réduction d'IR.
- Avoir noté que le bénéfice de cette réduction IR, des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 - être fiscalement domicilié en France ;
 - ne détenir à aucun moment seul ou avec mon conjoint, ou mon partenaire lié par un PACS, ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, mes ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds et, directement ou indirectement, ni plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avoir jamais détenu ce pourcentage à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- Avoir noté que cette souscription permettra de réduire l'IR dû au titre de 2019. La réduction d'impôts sera imputée ou, le cas échéant, remboursée à l'occasion de la liquidation de l'impôt en août 2020.
- Avoir noté que la réduction d'IR est prise en compte dans le calcul du plafonnement global des avantages fiscaux (article 200-0A du CGI).
- Avoir connaissance que, pour bénéficier du régime d'exonération spécifique applicable aux sommes qui seraient éventuellement distribuées avant la fin de la période de conservation, il conviendra que je réemploie automatiquement lesdites sommes.
- Avoir noté qu'en cas de non-respect des engagements visés au premier et au second paragraphe, je supporterai une reprise de la réduction d'impôt sur le revenu* et les revenus précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun. Par ailleurs, si la législation fiscale venait à changer en cours d'année, la société de gestion ne saurait être tenue responsable de ces modifications et s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver une issue favorable au(x) porteur(s) de part(s).

* sauf en cas de rupture de l'engagement pour cause de décès, d'invalidité correspondant aux classements dans la 2ème ou 3ème catégorie prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale, ou de licenciement du contribuable ou de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, soumis à imposition commune ou de donation de titres avec reprise de l'engagement de conservation par le donataire.

3. DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR EN APPLICATION DE LA LOI DODD FRANK

Je certifie par la présente que les parts A ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (tel que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ni en violation de toute réglementation applicable, et que je ne céderai, ni ne transférerai les parts A sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une U.S. Person. Je m'engage à informer immédiatement FIP France Entreprendre 2019 dans l'hypothèse où je deviendrais une U.S. Person, ou si je détenais des parts A au bénéfice, direct ou indirect, d'une U.S. Person. Je reconnais le droit à la société de gestion du FIP France Entreprendre 2019 de procéder au rachat forcé de toutes les parts A acquises en violation de déclarations et principes exposés ci-dessus. Je reconnais que le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, diminuée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à ma charge.

Paraphe(s) :



SOUSCRIPTION FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019

4. SOUSCRIPTION

Je m'engage irrévocablement à souscrire à _____ parts A entières de valeur nominale de 1.000 euros chacune (avec un minimum de 2 parts) du FIP France Entreprendre 2019 (le « **Fonds** ») et payer des droits d'entrée d'un montant maximal de 50 euros par part A. Je certifie (i) avoir reçu préalablement à la souscription conformément à l'article L 214-23 III du Code monétaire et financier, le document d'informations clés pour l'investisseur (le « **DICI** ») joint au bulletin de souscription et en conséquence (ii) en avoir pris connaissance, en particulier les dispositions relatives au blocage des rachats de parts pendant toute la durée de vie du Fonds. Je déclare ainsi souscrire en toute connaissance de cause, en adéquation avec les renseignements qui précèdent et qui suivent. La souscription emporte acceptation du règlement du Fonds (le « **Règlement** »), dont j'ai pris connaissance. Je déclare avoir été informé que le Règlement est à la disponibilité des porteurs de parts sur demande auprès de la société de gestion.

Je reconnais que, s'agissant de mes données personnelles, je suis informé(e) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABREVIATION ou formule de calcul	MONTANT ou taux consenti par le souscripteur pour le Fonds
Montant de la souscription dans le Fonds	Montant de la souscription dans le Fonds, exprimé en euros	(MS)	(A) : €
Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds correspondant à des droits d'entrée qui peut être prélevé lors de la souscription	(TMDE)	(B) : 5 %
Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le Fonds correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE)	(TDE)	(C) : %
Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = MS x TDE	(D) : €
Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	(E) : €

Je décide que mes parts seront inscrites au **Nominatif Pur** auprès du dépositaire CACEIS Bank France SA et je joins un chèque à l'ordre de « FIP France Entreprendre 2019 » du montant indiqué ci-dessus (E), ou bien

Je décide que mes parts seront inscrites au **Nominatif Administré** sur mon compte titres ci-dessous (joindre un RIB) :

Compte individuel

Compte collectif

CODE BANCAIRE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB

Ce document doit être signé et adressé au minimum 48 heures après la signature et l'envoi du récépissé relatif au délai de réflexion

Ce versement sera converti en parts A du Fonds dès réception du règlement par le dépositaire. La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le dépositaire et remise au porteur, l'adresse mentionnée ci-dessus étant retenue comme l'adresse fiscale.

Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je verse un montant total de _____ (reporter le montant (E)) euros (MT), par débit du compte espèces de mon comptes titres ou par chèque à l'ordre de « FIP France Entreprendre 2019 », qui comprend un montant de droits d'entrée de _____ (reporter le montant (D)) euros (MDE). Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (hors droits d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,15% (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 7 ans. Les rétrocessions perçues par les banques comprennent 100% des droits d'entrée et 1,15% annuel des encours, imputés de la quote-part revenant à Axeltis, soit 1% net perçu.

Je ne souhaite pas communiquer mon avis d'imposition. J'ai pris connaissance que mon refus de communiquer mon avis d'imposition ne permet pas la délivrance optimale du conseil liée à une opération d'investissement ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu et que je confirme néanmoins ma demande de souscription.

MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST ») :

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 115% (RM).

Le bulletin de souscription complet, signé, doit être remis à votre conseiller financier au plus tard le 31/12/2019 avant 10H

Fait en 3 exemplaires à _____, le ____ / ____ / ____
Signature du (des) souscripteur(s) précédée(s) des mentions :
« **Lu et approuvé et bon pour souscription** »

Merci de joindre, outre le présent bulletin en **3 exemplaires signés** :

une copie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois une copie de votre avis d'imposition, le cas échéant votre règlement par chèque à l'ordre de FIP France Entreprendre 2019, le cas échéant



SOUSCRIPTION FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019

INFORMATION SUR LA REDUCTION A LA SOUSCRIPTION

Je décide d'affecter

€ hors droits d'entrée pour réduire mon IR dans le Fonds comme ci-dessous :

Intitulé	Montant investi, hors droits d'entrée	Formule	Réduction maximum	Montant de la réduction souhaitée
FIP France Entreprendre 2019 – réduction IR	€	$\times 100\% \times 18\% =$	€	€
			Réduction IR	= € ⁽¹⁾

(1) Dans le cadre du taux de réduction de 18% du dispositif applicable au titre de l'impôt sur le revenu, le montant maximum est de 2.160€ pour une personne seule ou 4.320€ pour un couple soumis à imposition commune pour la souscription au FIP France Entreprendre 2019 étant entendu que ces montants peuvent doubler si la souscription au FIP France Entreprendre 2019 est accompagnée par une souscription de même montant à un FCPI.

Je reconnais que les avantages fiscaux, au titre de l'impôt sur le revenu, liés à la souscription de parts du Fonds ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

Date / / à

Signature du (des) souscripteur(s) :

COUTS ET FRAIS

FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT	FRAIS LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER
Frais uniques : Néant	Frais uniques : 0,015% maximum
Frais uniques : Néant	Frais récurrents : 2,875% maximum soit 287,50€ maximum dont rétrocession versée à votre établissement financier 1,15% soit 115€ Par année
Frais liés à la transaction : 5% maximum soit 500€ maximum dont rétrocession versée à votre établissement financier 5% soit 500€	Frais liés aux transactions : 0,10% maximum soit 10€ maximum
Frais accessoires : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier	Frais accessoires : Commission de surperformance : Néant Ces frais représentent une commission d'intéressement

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

IMPACT ANNUEL DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

L'impact annuel des frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le DICI remis avant la souscription. Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès de l'établissement financier, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement

TOTAL DES FRAIS

% soit €
Calculé pour la première année

RÉCÉPISSÉ RELATIF AU DÉLAI DE RÉFLEXION PREVU A L'ARTICLE L341-16 DU CMF

Je reconnais avoir acquis les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du CMF et avoir pris connaissance du DICI.

Je reconnais avoir été démarché ce jour par (ci-après le « Démarcheur ») :

Nom :

Prénom :

Nom de la société :

Numéro d'enregistrement Banque de France

Adresse professionnelle :

Dans le cadre du démarchage, je certifie que :

- le Démarcheur m'a proposé la souscription des parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- le Démarcheur m'a remis le DICI et la plaquette commerciale du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le Règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- le Démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'AMF figurant dans le DICI, dont je certifie avoir pris connaissance ;
- le Démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- le Démarcheur m'a informé, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail, ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- le Démarcheur m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription au recto ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Date / / à

Signature du (des) souscripteur(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :



**Generis Capital
Partners**



**FIP France
ENTREPRENDRE
2019**

SOCIETE de GESTION :
Generis Capital Partners
18, rue de la Pépinière - 75008 PARIS
N° d'Agrément AMF GP08000042
DEPOSITAIRE : **CACEIS Bank France**
1-3 place Valhubert - 75013 PARIS

FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019
Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)
Article L. 214-31 du Code monétaire et financier
Code ISIN Part A : FR0013429370

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - PARTS A

1. ETAT CIVIL

Mr Mme Mlle Mr ou Mme Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance (et code département) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Code NIF (obligatoire) :

Profession : Situation de famille :

Personne Politiquement Exposée ou en lien avec une personne telle (ordonnance du 30.01.2009) Oui Non

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations vous concernant

AVERTISSEMENT :

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept ans prorogeable trois fois d'un an sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2029, sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le Règlement. Le Fonds, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers dont notamment un risque de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement du Fonds. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Au 31 mai 2019, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des fonds gérés par Generis Capital est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible	Date limite d'atteinte du quota
FIP Réseau Entreprendre Ile de France	19/08/2011	62%	31/08/2013
FCPI GenCap Avenir 2	19/08/2011	56%	31/08/2013
FIP GenCap Outremer	30/12/2011	61%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre	31/05/2012	73%	30/04/2014
FIP Réseau Entreprendre Nord Est	27/05/2013	90%	31/12/2015
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	91%	30/09/2017
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	19/05/2015	91%	30/09/2018
FIP Entreprendre Ouest 2016	18/05/2016	74%	30/06/2019
FIP Entreprendre Grand Est 2017	19/05/2017	46%	30/06/2020
FIP Entreprendre 2014	20/05/2014	90%	30/09/2017
FIP Entreprendre Grand Ouest 2015	19/05/2015	77%	30/09/2018
FIP Entreprendre Ouest 2016	18/05/2016	45%	30/06/2019
FIP Entreprendre Grand Est 2017	19/05/2017	46%	30/06/2020

2. ENGAGEMENTS

Afin de bénéficier des avantages fiscaux liés à la détention de parts A du Fonds, je déclare :

- M'engager à conserver jusqu'au 31 décembre de la cinquième année qui suit celle de leur souscription, les parts souscrites, pour bénéficier de la réduction d'IR.
- Avoir noté que le bénéfice de cette réduction IR, des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 - être fiscalement domicilié en France ;
 - ne détenir à aucun moment seul ou avec mon conjoint, ou mon partenaire lié par un PACS, ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, mes ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds et, directement ou indirectement, ni plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avoir jamais détenu ce pourcentage à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- Avoir noté que cette souscription permettra de réduire l'IR dû au titre de 2019. La réduction d'impôts sera imputée ou, le cas échéant, remboursée à l'occasion de la liquidation de l'impôt en août 2020.
- Avoir noté que la réduction d'IR est prise en compte dans le calcul du plafonnement global des avantages fiscaux (article 200-0A du CGI).
- Avoir connaissance que, pour bénéficier du régime d'exonération spécifique applicable aux sommes qui seraient éventuellement distribuées avant la fin de la période de conservation, il conviendra que je réemploie automatiquement lesdites sommes.
- Avoir noté qu'en cas de non-respect des engagements visés au premier et au second paragraphe, je supporterai une reprise de la réduction d'impôt sur le revenu* et les revenus précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable et les plus-values seront imposées selon le régime de droit commun. Par ailleurs, si la législation fiscale venait à changer en cours d'année, la société de gestion ne saurait être tenue responsable de ces modifications et s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver une issue favorable au(x) porteur(s) de part(s).

* sauf en cas de rupture de l'engagement pour cause de décès, d'invalidité correspondant aux classements dans la 2ème ou 3ème catégorie prévues à l'article L 341-4 du code de la sécurité sociale, ou de licenciement du contribuable ou de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, soumis à imposition commune ou de donation de titres avec reprise de l'engagement de conservation par le donataire.

3. DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR EN APPLICATION DE LA LOI DODD FRANK

Je certifie par la présente que les parts A ne sont pas souscrites au bénéfice, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (tel que cette expression est définie dans la réglementation américaine) ni en violation de toute réglementation applicable, et que je ne céderai, ni ne transférerai les parts A sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une U.S. Person. Je m'engage à informer immédiatement FIP France Entreprendre 2019 dans l'hypothèse où je deviendrais une U.S. Person, ou si je détenais des parts A au bénéfice, direct ou indirect, d'une U.S. Person. Je reconnais le droit à la société de gestion du FIP France Entreprendre 2019 de procéder au rachat forcé de toutes les parts A acquises en violation de déclarations et principes exposés ci-dessus. Je reconnais que le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, diminuée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à ma charge.

Paraphe(s) :



SOUSCRIPTION FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019

4. SOUSCRIPTION

Je m'engage irrévocablement à souscrire à _____ parts A entières de valeur nominale de 1.000 euros chacune (avec un minimum de 2 parts) du FIP France Entreprendre 2019 (le « **Fonds** ») et payer des droits d'entrée d'un montant maximal de 50 euros par part A. Je certifie (i) avoir reçu préalablement à la souscription conformément à l'article L 214-23 III du Code monétaire et financier, le document d'informations clés pour l'investisseur (le « **DICI** ») joint au bulletin de souscription et en conséquence (ii) en avoir pris connaissance, en particulier les dispositions relatives au blocage des rachats de parts pendant toute la durée de vie du Fonds. Je déclare ainsi souscrire en toute connaissance de cause, en adéquation avec les renseignements qui précèdent et qui suivent. La souscription emporte acceptation du règlement du Fonds (le « **Règlement** »), dont j'ai pris connaissance. Je déclare avoir été informé que le Règlement est à la disponibilité des porteurs de parts sur demande auprès de la société de gestion.

Je reconnais que, s'agissant de mes données personnelles, je suis informé(e) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	ABREVIATION ou formule de calcul	MONTANT ou taux consenti par le souscripteur pour le Fonds
Montant de la souscription dans le Fonds	Montant de la souscription dans le Fonds, exprimé en euros	(MS)	(A) : €
Taux maximal de droits d'entrée	Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds correspondant à des droits d'entrée qui peut être prélevé lors de la souscription	(TMDE)	(B) : 5 %
Taux de droits d'entrée appliqué	Pourcentage du montant de la souscription dans le Fonds correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE)	(TDE)	(C) : %
Montant des droits d'entrée	Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription	(MDE) = MS x TDE	(D) : €
Montant versé de la souscription initiale totale	Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros	(MT) = (MS) + (MDE)	(E) : €

Je décide que mes parts seront inscrites au **Nominatif Pur** auprès du dépositaire CACEIS Bank France SA et je joins un chèque à l'ordre de « FIP France Entreprendre 2019 » du montant indiqué ci-dessus (E), ou bien

Je décide que mes parts seront inscrites au **Nominatif Administré** sur mon compte titres ci-dessous (joindre un RIB) :

Compte individuel

Compte collectif

CODE BANCAIRE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB

Ce document doit être signé et adressé au minimum 48 heures après la signature et l'envoi du récépissé relatif au délai de réflexion

Ce versement sera converti en parts A du Fonds dès réception du règlement par le dépositaire. La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le dépositaire et remise au porteur, l'adresse mentionnée ci-dessus étant retenue comme l'adresse fiscale.

Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je verse un montant total de _____ (reporter le montant (E)) euros (MT), par débit du compte espèces de mon comptes titres ou par chèque à l'ordre de « FIP France Entreprendre 2019 », qui comprend un montant de droits d'entrée de _____ (reporter le montant (D)) euros (MDE). Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (hors droits d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,15% (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 7 ans. Les rétrocessions perçues par les banques comprennent 100% des droits d'entrée et 1,15% annuel des encours, imputés de la quote-part revenant à Axeltis, soit 1% net perçu.

Je ne souhaite pas communiquer mon avis d'imposition. J'ai pris connaissance que mon refus de communiquer mon avis d'imposition ne permet pas la délivrance optimale du conseil liée à une opération d'investissement ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu et que je confirme néanmoins ma demande de souscription.

MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST ») :

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 115% (RM).

Le bulletin de souscription complet, signé, doit être remis à votre conseiller financier au plus tard le 31/12/2019 avant 10H

Fait en 3 exemplaires à _____, le ____ / ____ / ____
Signature du (des) souscripteur(s) précédée(s) des mentions :
« **Lu et approuvé et bon pour souscription** »

Merci de joindre, outre le présent bulletin en **3 exemplaires signés** :

une copie de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois une copie de votre avis d'imposition, le cas échéant votre règlement par chèque à l'ordre de FIP France Entreprendre 2019, le cas échéant



SOUSCRIPTION FIP FRANCE ENTREPRENDRE 2019

INFORMATION SUR LA REDUCTION A LA SOUSCRIPTION

Je décide d'affecter

€ hors droits d'entrée pour réduire mon IR dans le Fonds comme ci-dessous :

Intitulé	Montant investi, hors droits d'entrée	Formule	Réduction maximum	Montant de la réduction souhaitée
FIP France Entreprendre 2019 – réduction IR	€	$\times 100\% \times 18\% =$	€	€
			Réduction IR	= € ⁽¹⁾

(1) Dans le cadre du taux de réduction de 18% du dispositif applicable au titre de l'impôt sur le revenu, le montant maximum est de 2.160€ pour une personne seule ou 4.320€ pour un couple soumis à imposition commune pour la souscription au FIP France Entreprendre 2019 étant entendu que ces montants peuvent doubler si la souscription au FIP France Entreprendre 2019 est accompagnée par une souscription de même montant à un FCPI.

Je reconnais que les avantages fiscaux, au titre de l'impôt sur le revenu, liés à la souscription de parts du Fonds ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

Date / / à

Signature du (des) souscripteur(s) :

COUTS ET FRAIS

FRAIS LIES AU SERVICE D'INVESTISSEMENT	FRAIS LIES A L'INSTRUMENT FINANCIER
Frais uniques : Néant	Frais uniques : 0,015% maximum
Frais uniques : Néant	Frais récurrents : 2,875% maximum soit 287,50€ maximum dont rétrocession versée à votre établissement financier 1,15% soit 115€ Par année
Frais liés à la transaction : 5% maximum soit 500€ maximum dont rétrocession versée à votre établissement financier 5% soit 500€	Frais liés aux transactions : 0,10% maximum soit 10€ maximum
Frais accessoires : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit. La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à disposition par votre établissement financier	Frais accessoires : Commission de surperformance : Néant Ces frais représentent une commission d'intéressement

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

IMPACT ANNUEL DES FRAIS SUR LE RENDEMENT

L'impact annuel des frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le DICI remis avant la souscription. Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part auprès de l'établissement financier, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement

TOTAL DES FRAIS

% soit €
Calculé pour la première année

RÉCÉPISSÉ RELATIF AU DÉLAI DE RÉFLEXION PREVU A L'ARTICLE L341-16 DU CMF

Je reconnais avoir acquis les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du CMF et avoir pris connaissance du DICI.

Je reconnais avoir été démarché ce jour par (ci-après le « Démarcheur ») :

Nom :

Prénom :

Nom de la société :

Numéro d'enregistrement Banque de France

Adresse professionnelle :

Dans le cadre du démarchage, je certifie que :

- le Démarcheur m'a proposé la souscription des parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- le Démarcheur m'a remis le DICI et la plaquette commerciale du Fonds dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le Règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- le Démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'AMF figurant dans le DICI, dont je certifie avoir pris connaissance ;
- le Démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- le Démarcheur m'a informé, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail, ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- le Démarcheur m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription au recto ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Date / / à

Signature du (des) souscripteur(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :